UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Arrêté n° 2024-424

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu la demande de l'UFR Anthropologie, Sociologie, Science Politique,

ARTICLE 1 : Il est institué auprès de l'UFR Anthropologie, Sociologie, Science Politique, une régie temporaire d'avances pour le paiement des dépenses mentionnées à l'article 10 du décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

Cette régie sera utilisée à l'occasion d'un séjour pédagogique dans la cadre de la mention Master Sociologie parcours RCT du 4 au 8 novembre 2024 dans la région du Mont du Pilat.

ARTICLE 2 : Il est mis à la disposition du régisseur une avance temporaire dont le montant est strictement limité à 1 000 € (conformément à la demande ci-jointe).

ARTICLE 3 : Les pièces justificatives des dépenses (factures obligatoires) payées par le régisseur sont remises à l'agent comptable au maximum dans un délai d'un mois à compter de la date de paiement.

ARTICLE 4 : Le régisseur est autorisé à détenir un compte de dépôt de fonds (DFT) ouvert au Trésor.

ARTICLE 5 : Le régisseur et le cas échéant le suppléant, seront désignés par la Directrice Générale des Services, après agrément de l'agent comptable de l'établissement.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Lyon, le 22 octobre 2024

La Directrice Générale
des Services

PAR DELEGATION LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Irène GAZEL

Irène GAZEL

Po L'Agent Comptable,

Déborah JACOB

Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard F69365 Lyon Cedex 07